Les groupes de compétences en langues

Les langues vivantes en lycée professionnel

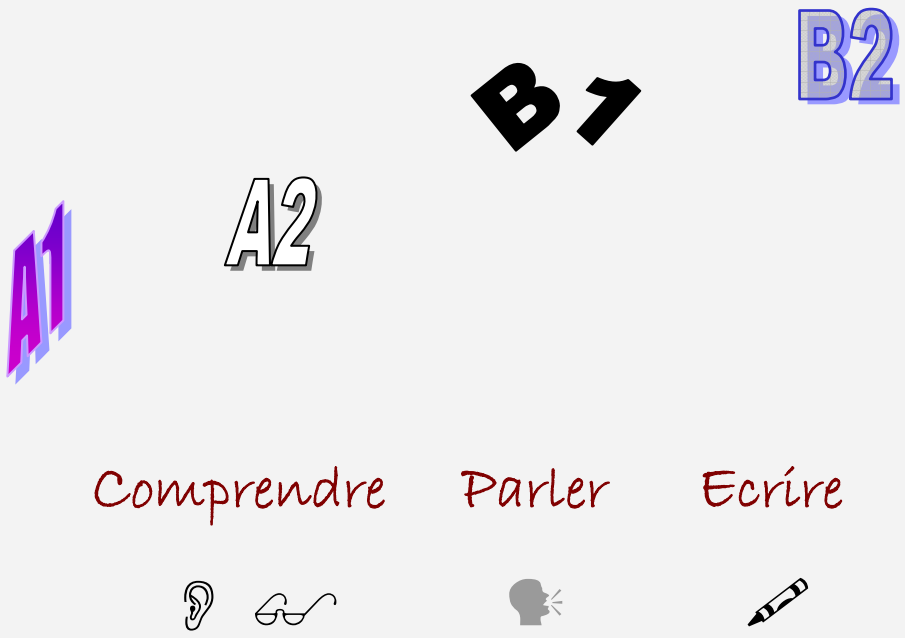

Laurence LEMKI
Alain BRUNIAS
Inspecteurs de l'Education Nationale

Février 2006

Sommaire

Guide pour la mise en œuvre des groupes de compétences

Préambule, *L.LEMKI & A. BRUNIAS* 3

Les compétences de communication / Les niveaux communs de référence ..5

I – Analyse de la situation 5

II – Propositions d'organisation pour la mise en place des groupes de compétences …6

III – Les recommandations pédagogiques 10

Annexe 1 : Les tâches actionnelles du *CERCL* .14

Annexe 2 : Profil linguistique de l'élève 15

Annexe 3 : Exemple de présentation des résultats dans le bulletin trimestriel ..18

L'approche actionnelle – Lexique 19

Guide pour la mise en oeuvre des groupes de compétences en langues vivantes

Les langues vivantes en lycée professionnel

Laurence LEMKI – Académie de RENNES
Alain BRUNIAS – Académie de DIJON
Inspecteurs de l'Education Nationale

Ce guide ne prétend pas résoudre toutes les questions posées par ces nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes mais vise à préciser quelques conditions de réalisation dans l'objectif d'aider les équipes (chefs d'établissement et professeurs de langues) qui ont la volonté de se lancer dans cette pédagogie innovante.
Dans cette perspective, nous avons procédé à une simulation, afin de proposer un exemple d'organisation. Celui-ci ne saurait en aucun cas constituer un modèle figé à reproduire à l'identique. Chaque établissement s'organisera en fonction de son contexte propre.

Afin de mieux répondre aux interrogations des lycées professionnels de nos deux académies, nous avons pris la décision d'une réflexion commune pour dégager les pistes qui nous semblent utiles à la mise en œuvre de cette pédagogie s'appuyant sur les deux outils du Conseil de l'Europe :

- Le *Cadre européen commun de référence pour les langues*
- le *Portfolio européen des langues*.

Ces deux outils permettent d'une part la prise en compte des capacités réelles des élèves et donc de leurs besoins véritables. Ils favorisent d'autre part une pédagogie ciblée sur des objectifs de communication par la réalisation de tâches (approche actionnelle), ainsi qu'une évaluation positive et valorisante.
Le *CECRL* et le *PEL* servent de point d'appui aux nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères. La répartition des élèves par **groupes de compétences** favorise l'optimisation de cette nouvelle démarche pédagogique.

Le CECRL et le PEL :

« Le CECRL développe une approche actionnelle qui fait reposer l'enseignement et l'apprentissage des langues sur la réalisation de tâches communicatives et sur les activités de communication langagières. [ ] Le PEL est la propriété de l'apprenant. Il l'accompagne tout au long de son cursus [ ] A l'aide du PEL, l'utilisateur fait le point sur toutes ses compétences en langues, ses séjours dans d'autres pays et régions, ses contacts avec des locuteurs d'autres langues que sa ou ses langues maternelles, de façon à pouvoir les présenter à un interlocuteur ; [il] développe son autonomie dans l'apprentissage des langues, notamment en réfléchissant sur ses

démarches et en apprenant à s'auto-évaluer. » Francis GOULLIER, IGEN langues vivantes

Les recommandations officielles :

- BO N°18 du 5 mai 2005 : Circulaire de rentrée 2005 « *De nouveaux modes d'organisation des classes de langue doivent être progressivement développés. Ces dispositifs consistent à regrouper les élèves non plus en fonction du moment du début d'apprentissage de la langue, mais par groupes de niveau constitués en fonction des compétences, d'expression et de compréhension orales et écrites. Cette nouvelle organisation rompt avec le traditionnel clivage LV1-LV2 et permet une exposition à la langue étrangère plus intensive et beaucoup plus active* »

- Lettre flash du 20 octobre 2005 : Plan de rénovation de l'enseignement des langues étrangères. « *La mesure phare de ce plan est l'adoption du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) publié en 2001 par le Conseil de l'Europe : la France est le premier pays à inscrire dans les textes règlementaires cette référence européenne qui définit six niveaux de compétences en langues – de A1 (première découverte) à C2 (utilisateur expérimenté s'exprimant couramment sur des sujets complexes). A partir de rentrée 2005 à titre expérimental, les élèves peuvent être répartis dans des groupes de compétences en langues indépendamment de leur âge, de leur classe ou du statut scolaire de la langue (LV1, LV2, LV3).*
  Ces groupes sont constitués en fonction de quatre activités langagières : compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite. [ ] Les principes de constitution de ces groupes sont adoptés par les conseils d'école ou par le conseil d'administration.
  Décret n° 2005-1011 du 22 août 2005 (titre 1 - article2) relatif à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement scolaire (B.O. n° 31 du 1er septembre 2005 JO du 25 août 2005).

Les objectifs poursuivis par le dispositif :

- Rendre les élèves acteurs de leur apprentissage par la prise de conscience des objectifs atteints et la communication des objectifs à atteindre.
- Créer une dynamique de l'apprentissage, qui s'appuie sur ce que les élèves maîtrisent.
- Harmoniser les pratiques: enseigner, apprendre et évaluer en s'appuyant sur les compétences définies par le CECRL.
- Permettre aux élèves de développer l'ensemble des compétences de communication, y compris les compétences orales.
- Donner du sens à l'apprentissage, en le reliant à la réalisation de tâches de la vie quotidienne.
- Pratiquer une évaluation positive, valorisante et lisible.

A terme, ce nouveau mode de fonctionnement en langues vivantes pourrait concerner toutes les classes de l'établissement. Cependant, face à la complexité de l'organisation et aux contraintes spécifiques du lycée professionnel (blocs horaires en enseignement professionnel), nous vous proposons d'abord une organisation plus modeste, ciblée sur un niveau de formation.

Nous remercions Guy DRECLERC, Professeur d'EPS de l'Académie de Lyon, pour sa collaboration et sa relecture attentive.

Les compétences de communication définies par le *CECRL* :

Ecouter/comprendre (compréhension orale) [CO]
Parler (expression orale en continu et en interaction) [EO]
Lire (compréhension écrite) [CE]
Ecrire (expression écrite) [EE]

Les niveaux communs de référence du *CECRL* :

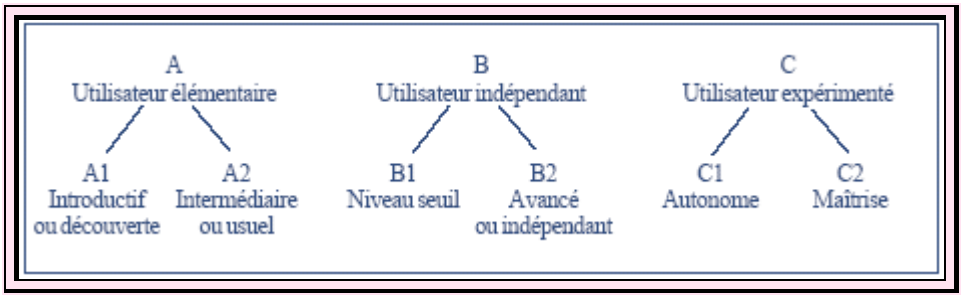

I – ANALYSE DE LA SITUATION

La réalisation de la répartition des élèves par groupes de compétences repose sur la spécificité de chaque établissement. En effet, le nombre d'élèves concernés par le dispositif, le nombre de professeurs impliqués et le nombre d'heures disponibles sont des facteurs décisifs qui conduisent les équipes à définir un mode d'organisation spécifique et une formation ciblée. On retrouve ces facteurs dans le tableau suivant :

Protocole d'analyse :

CRITERES	DONNEES DE L'ETABLISSEMENT
Langue vivante	
Formation ciblée (ou année de formation)	
Secteur(s)	
Spécialités	
Nombre de classes impliquées	
Désignation des classes	
Nombre d'élèves par classe	- Classe ____ = - Classe ____ = - Classe ____ = - Classe ____ =
Nombre total d'élèves impliqués dans le dispositif	
Nombre de professeurs chargés des classes impliquées	

Nombre d'heures attribuées aux classes impliquées	

II – PROPOSITIONS D'ORGANISATION POUR LA MISE EN PLACE DES GROUPES DE COMPETENCES

En première année de formation, les résultats de l'évaluation diagnostique ne seront pas utilisés pour organiser la répartition des élèves en groupes, étant bien entendu qu'il s'agit de **groupes de compétences** et non pas de groupes de niveaux. Par conséquent, tous les élèves participeront aux 4 ateliers durant l'année quel que soit leur niveau. Il s'agira surtout dans un 1er temps d'accorder la même importance à toutes les compétences et d'entraîner les élèves à chaque compétence de manière plus intense. En deuxième année, on pourra inscrire les élèves dans les divers ateliers en fonction de leurs progrès.

- Début septembre : répartition « traditionnelle » des élèves.
  Objectif général : *réactiver les acquis.*
  Travail sur les 4 compétences.
- Fin septembre : évaluation diagnostique dans les 4 compétences
  Objectifs poursuivis :
  - *évaluer les acquis et besoins de chaque élève par compétence*
  - *mesurer les progrès accomplis en cours d'année*
- Début octobre : répartition des élèves en groupes de compétences.
- Durée de chaque atelier : elle dépendra des priorités fixées par l'équipe pédagogique.
  Une évaluation à la fin de chaque atelier permettra de mesurer les progrès accomplis par rapport à l'évaluation diagnostique.

Exemple d'organisation :

Récapitulation des données		
Groupes de compétences	6 divisions	3 classes de première et 3 classes de terminale baccalauréat professionnel
Effectif total	105 élèves	
Nombre d'élèves par groupe	environ 17	$\frac{105}{6}$
Ateliers	4 (un atelier par compétence)	CO/EO/CE/EE
Durée des ateliers	environ 2 mois	A définir en tenant compte des PFE et des congés scolaires
Horaire hebdomadaire (élève)	3 heures	
Nombre de professeurs	3 professeurs	
Horaire hebdomadaire (professeur) par groupe	3 heures	
Nombre de groupes confiés à chaque professeur	2 groupes	
Horaire hebdomadaire total par professeur dans le dispositif	6 heures	2 X 3 heures
DHG consacrée au dispositif	18 heures	6 heures X 3 professeurs
Salles réquisitionnées	3 salles sur 6 heures (EDT)	

Dans l'exemple choisi ci-après, le nom d'une ville a été attribué à chacun des groupes.
Les 6 groupes travaillent la même compétence pendant une période déterminée et changent de professeur à chaque atelier. Ce choix d'organisation ne nécessite pas d'heures supplémentaires. Le CECRL propose 5 compétences communicatives fondamentales. Nous proposons, ici, de travailler dans le même atelier l'expression orale en continu et l'expression orale en dialogue.

Lycée professionnel WINDSOR

	Professeurs		
Périodes et compétences	Mme X Salle 101	M.Y Salle 102	Mme Z Salle 103
Période 1 : Ateliers de CE **Oct – Nov**	London Manchester	Glasgow Cardiff	Belfast Dublin
Période 2 : Ateliers d'EE **Déc - Janv**	Belfast Dublin	London Manchester	Glasgow Cardiff
Période 3 : Ateliers de CO **Fév - Mars**	Glasgow Cardiff	Belfast Dublin	London Manchester
Période 4 : Ateliers d'EO **Avr - Mai**	London Manchester	Glasgow Cardiff	Belfast Dublin

Afin que les élèves puissent passer d'un atelier à un autre à différentes périodes de l'année scolaire, les plages horaires seront alignées en barrettes. La mobilisation de trois salles à raison de six heures hebdomadaires est donc nécessaire. Réparti sur trois jours, l'alignement en barrettes ne représente que deux heures par jour dans l'exemple donné ci-dessous :

Périodes 1(Oct-Nov) & 4 (Avr-Mai)

Emploi du temps de Mme X : salle 101

Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi
8 h à 9h	London	Manchester	
9 h à 10h	Manchester	London	
10 h à 11 h			London
11 h à 12 h			Manchester

Emploi du temps de M.Y : salle 102

Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi
8 h à 9h	Glasgow	Cardiff	
9 h à 10h	Cardiff	Glasgow	
10 h à 11 h			Glasgow
11 h à 12 h			Cardiff

Emploi du temps de Mme Z : salle 103

Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi
8 h à 9h	Belfast	Dublin	
9 h à 10h	Dublin	Belfast	

10 h à 11 h			Belfast
11 h à 12 h			Dublin

Période 2 (Déc-Janv)

Emploi du temps de Mme X : salle 101 — Emploi du temps de M.Y : salle 102

Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi
8 h à 9h	Belfast	Dublin		8 h à 9h	London	Manchester	
9 h à 10h	Dublin	Belfast		9 h à 10h	Manchester	London	
10 h à 11 h			Belfast	10 h à 11 h			London
11 h à 12 h			Dublin	11 h à 12 h			Manchester

Emploi du temps de Mme Z : salle 103

Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi
8 h à 9h	Glasgow	Cardiff	
9 h à 10h	Cardiff	Glasgow	
10 h à 11 h			Glasgow
11 h à 12 h			Cardiff

Période 3 (Fév-Mars)

Emploi du temps de Mme X : salle 101 — Emploi du temps de M.Y : salle 102

Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi
8 h à 9h	Glasgow	Cardiff		8 h à 9h	Belfast	Dublin	
9 h à 10h	Cardiff	Glasgow		9 h à 10h	Dublin	Belfast	
10 h à 11 h			Glasgow	10 h à 11 h			Belfast
11 h à 12 h			Cardiff	11 h à 12 h			Dublin

Emploi du temps de Mme Z : salle 103

Horaire/jours	Lundi	Mardi	Mercredi
8 h à 9h	London	Manchester	
9 h à 10h	Manchester	London	
10 h à 11 h			London
11 h à 12 h			Manchester

Autres exemples d'organisation des ateliers

CHOIX 1

Année 1

	sept	oct	nov	dec	janv	fév	Mars	avril	mai	juin
Atelier 1 C0										
Atelier 2 EO										
Atelier 3 CE										
Atelier 4 EE										

Année 2

	sept	oct	nov	dec	janv	fév	Mars	avril	mai	juin
Atelier 1 EO										
Atelier 2 CO										
Atelier 3 EE										
Atelier 4 CE										

Dans l'exemple présenté ci-dessus, on observe quatre ateliers d'une durée égale en première année. Le mois de juin est utilisé pour une éventuelle reconstitution des groupes permettant de répondre aux besoins des élèves, pour la remédiation et pour procéder à des compléments d'évaluation (ex : bilan final dans les 4 compétences). En deuxième année, les élèves sont répartis en groupes de compétences dès le mois de septembre et la compétence EO apparaît comme une priorité fixée par l'établissement (3 mois). L'année de formation se termine par l'expression écrite et la compréhension écrite. Dans ce cas précis, le choix de l'équipe est d'accorder plus de temps à la compétence CE et d'organiser cet atelier juste avant l'épreuve écrite de langue vivante du baccalauréat professionnel. Les élèves pourront s'inscrire à l'atelier de leur choix, en fonction de leurs besoins, au cours des heures restantes du mois de juin.
Des ateliers de type « préparation à l'examen » pourront également être organisés.

CHOIX 2

Année 1

	sept	oct	nov	dec	janv	fév	Mars	avril	mai	juin
Atelier 1 C0										
Atelier 2 EO										
Atelier 3 CE										
Atelier 4 EE										

Année 2

	sept	oct	nov	dec	janv	fév	Mars	avril	mai	juin
Atelier 1 C0										
Atelier 2 EO										
Atelier 3 CE										
Atelier 4 EE										

Dans ce 2e exemple, la priorité est accordée au développement des compétences orales en première année. Les compétences écrites seront davantage travaillées en deuxième année. La place de **l'expression orale** au cours des deux années de formation (5,5 mois) est ici relativement importante.

III – LES RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

Chaque établissement décidera de la meilleure stratégie à adopter en fonction de sa spécificité.

- **Un projet d'équipe :**

Le succès de ce projet repose bien entendu sur une volonté collective partagée entre l'équipe enseignante et le chef d'établissement. Il est souhaitable de préparer ce mode d'organisation en amont, c'est-à-dire, l'année précédente. Des réunions de concertation pilotées, par exemple, par le coordonnateur disciplinaire peuvent être organisées. Le conseil d'enseignement pourrait être une étape finale au cours de laquelle l'équipe et le chef d'établissement arrêteront leur décision concernant la formation ciblée et le nombre de professeurs impliqués dans le dispositif. Les principes de constitution des groupes seront intégrés au volet « langues vivantes » du projet d'établissement adopté en Conseil d'Administration (B.O. n°31 du 1er/09/2005, art.2). Comme l'indique l'exemple du *LP WINDSOR*, il est conseillé, dans la mesure du possible, que les élèves changent de professeur à chacun des ateliers (ou presque). Cette organisation implique une collaboration étroite entre les professeurs au cours de l'année ou des deux années de formation.

L'équipe enseignante peut également faire appel aux conseils de l'inspecteur.
Les enseignants volontaires pourront participer aux journées de formation inscrites au PAF 2006-2007. Des ateliers de réflexion relatifs au cadre européen et au portfolio seront mis en place.
Le projet pédagogique s'appuie sur les niveaux de compétences linguistiques à viser dans chaque activité langagière, en référence au *CECRL.* L'équipe décidera d'un projet annuel **en commun**, de manière à éviter que les élèves ne traitent du même thème ou du même fait de langue dans des ateliers différents. De même, si un manuel est utilisé, l'équipe sélectionnera et se répartira les activités relatives à chaque compétence communicative. Il est bien entendu que lorsqu'un même support est utilisé par les différents enseignants de l'équipe, chacun d'entre eux reste libre de l'aborder comme il l'entend. La concertation de l'équipe reste nécessaire à la définition commune des tâches à enseigner et des protocoles d'évaluation, en référence au *CECRL.*

- **Les priorités fixées** :

Rappelons que les quatre compétences fondamentales du CECRL seront travaillées dans les divers ateliers. Toutefois, l'établissement peut privilégier une ou deux compétences et l'(les) inscrire comme prioritaire(s) dans son projet langues. Il peut s'agir de l'oral mais aussi de l'écrit (Ex : préparer les élèves à l'épreuve écrite du baccalauréat).
La production orale, qui représente une priorité absolue dans l'apprentissage d'une langue vivante, devra faire l'objet non seulement d'une compétence à part entière mais également d'une compétence transversale développée dans tous les ateliers.
Une attention particulière sera accordée à la phonologie. L'intervention de l'assistant de langue, lorsque cela est possible, pour compléter l'enseignement dispensé par le professeur, est recommandée, en particulier dans les ateliers de compréhension et d'expression orale.
La durée des ateliers (fixée à deux mois dans l'exemple donné) pourra évidemment varier en fonction des priorités décidées.
Si des heures supplémentaires sont disponibles, l'établissement pourra alors attribuer ces heures aux ateliers prioritaires afin d'alléger éventuellement certains groupes.

- **Les salles de langues :**

La proximité des salles pourrait faciliter, lorsque cela s'avère nécessaire et à des moments précis, le passage de certains élèves d'un atelier à un autre. De plus, la création d'un « espace langues » équipé de matériel pédagogique approprié (lecteur CD/DVD, rétroprojecteur, vidéo projecteur, ordinateur) favoriserait la mise en œuvre de cette nouvelle pédagogie.

- **Intégration des TICE dans les pratiques :**

Une réflexion pourra être engagée sur l'efficacité de l'outil informatique. Si l'outil est utilisé lors des séances d'apprentissage en ateliers, il conviendra de veiller à une **utilisation intégrée** au projet pédagogique et de réfléchir à la **plus value** apportée (par exemple, permettre à l'élève de finaliser la réalisation des tâches de manière authentique par le biais de l'Internet).
Des partenariats électroniques (ex : *eTwinning*) pourront être mis en œuvre pour favoriser la mise en situation de communication authentique des élèves. Des logiciels destinés à l'entraînement permettront également de compléter les démarches pédagogiques de l'enseignant et contribueront au développement du

travail en autonomie. Le portfolio pourrait prendre une forme numérique chargée sur une disquette ou une clé USB.

- **Les sections européennes :**

Les élèves des sections européennes pourront être intégrés au dispositif « groupes de compétences » et être répartis dans les différents ateliers. L'enseignement de la DNL sera alors dispensé sur des plages horaires différentes de celles des ateliers de langue et n'impliquera que les élèves concernés.

- **Le cahier de textes :**

Des cahiers de textes annexes seront prévus pour la langue vivante impliquée dans le dispositif. Ils seront renseignés régulièrement. L'organisation, qui sera décidée par l'équipe, pourrait être la suivante :
Chaque professeur dispose d'un cahier de textes LV, renseigné par groupe de compétence (CO, EO, CE, EE). Chaque partie pourra elle-même être sub-divisée en groupes d'élèves (DUBLIN, LONDON). Les informations inscrites sur le cahier de textes feront état des tâches communicatives réalisées et préciseront le niveau ciblé (A2, A2.1, A2.2).

- **La gestion des élèves en période de formation en entreprise :**

Les élèves en stage en entreprise pendant une partie de la durée d'un atelier ne seront pas évalués sur l'ensemble du travail réalisé au cours de cet atelier. Il conviendra de les évaluer en fonction de ce qui aura été fait en leur présence. Une répartition ajustée des élèves en deuxième année, en fonction des priorités fixées et du profil des élèves, pourra compléter ce manque de formation.
De plus, les périodes de juin en première année et septembre en deuxième année pourront également permettre d'équilibrer le travail ou d'accentuer une compétence en fonction des priorités fixées par l'établissement.

- **L'évaluation :**

Il faudra distinguer :

- l'évaluation diagnostique, en début de formation, qui permettra de positionner l'élève à un niveau déterminé et lisible dans chacune des compétences ;
- l'évaluation finale, à l'issue d'un atelier, qui permettra d'effectuer un nouveau positionnement, afin de mesurer les progrès de l'élève;
- l'auto-évaluation (portfolio), outil de l'élève.

L'évaluation doit être :

- **valorisante** et basée sur une **approche positive**, c'est-à-dire qu'elle doit permettre à l'élève de prendre conscience de ses **réussites** et de ses **progrès.**
- **commune** à l'équipe des enseignants de langue, c'est-à-dire qu'elle doit utiliser les **mêmes codes** et être élaborée par l'équipe. Les positionnements effectués en début de formation, puis, en cours de formation, à la fin de chaque atelier, seront communs à l'équipe des professeurs en charge des ateliers.
- **critèriée** en référence aux descripteurs du *CECRL* – les critères étant **connus** par l'élève et les parents -, et pratiquée **par paliers.**

On précisera le **niveau attendu** et le **niveau atteint,** par compétence.

Enfin :

- La note attribuée pour une évaluation doit s'articuler avec le *CECRL*. Ainsi, un élève ayant atteint le niveau visé dans une compétence donnée peut se voir attribuer la note de 20/20 dans cette compétence.
- L'ensemble des compétences sera évalué au cours de l'année. Il conviendra donc de renseigner les bulletins scolaires dans ce sens, en précisant la/les compétence(s) évaluée(s) chaque trimestre.
  Les évaluations de chaque atelier pourront se dérouler à la même période lors d'une journée ou demi-journée banalisée.

Un professeur de l'équipe sera chargé de centraliser les notes et de les transmettre, chaque trimestre, aux professeurs principaux des classes impliquées dans le dispositif. La participation aux différents conseils de classe sera répartie le plus équitablement possible entre les professeurs en charge des différents ateliers. Cette répartition sera définie en commun par l'équipe des professeurs participant à l'expérimentation et proposée au chef d'établissement.

- **Quelques outils d'évaluation disponibles :**

  - ✓ *CECRL* (**http://culture.2.coe.int/portfolio//cadrecommun.pdf**)
  - ✓ **www.banqoutils.education.gouv.fr**
  - ✓ **www.crdp-nice.net:** CD-Rom multimedia «*Can I?*» (anglais).
  - ✓ **www.soundguideweb.com**
  - ✓ **www.dialang.org:** logiciel gratuit
  - ✓ Évaluations fin 3e (**http://www.ac-rennes.fr/gdossier/projacad3/internation.htm**).
  - ✓ Évaluation Nationale à l'entrée en 2nde.
  - ✓ *DCL*.
  - ✓ *MELIA* (**http://priam.ac-bordeaux.fr/melia**): **M**odèle d'**E**valuation **L**inguistique **I**nformatisée **A**daptable.
  - ✓ **www.esl-lab.com** (anglais: évaluation de l'oral)
  - ✓ **http://a4esl.org** (anglais: évaluation de l'écrit)
  - ✓ Outils du *CNED*: **www.campuselectronique.tm.fr/testsanglais** (CE / CO)
  - ✓ Auto-évaluation : *Portfolio européen des langues*, éditions *Didier* (**www.ciep.fr** ou **www.didierfle.com**).

- **L'évaluation interne du dispositif :**

Des protocoles élaborés par l'équipe pour évaluer la plus-value auprès des élèves, des enseignants et des parents permettront d'ajuster le dispositif.
Exemple : questionnaires permettant d'évaluer le niveau d'efficacité de l'expérimentation, les points forts, les points à améliorer, ce que cela a changé sur les résultats et le comportement des élèves, le travail en commun, les avantages, les inconvénients.

COUNCIL OF EUROPE — CONSEIL DE L'EUROPE

European Language Portfolio

Portfolio européen des langues

	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Comprendre Ecouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une œuvre littéraire.
Parler Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.
S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
Ecrire Ecrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage pro-

Les 6 niveaux de compétences linguistiques, dans les 5 activités langagières fondamentales, définies en termes de tâches actionnelles, d'après le *Conseil de l'Europe.*

Exemple de fiche bilan

ANNEXE 2

ETABLISSEMENT **2005-2006**
Lycée Professionnel WINDSOR **2006-2007**

PROFIL LINGUISTIQUE
LANGUE VIVANTE : *Anglais*

Nom de l'élève : *DURAND Marc*

Classe : *Bac Pro ELEC*

Positionnement de l'élève au début de la formation					
EVALUATION DIAGNOSTIQUE **Date :** *le 1er octobre 2005*					
Niveau[1]	**Compréhension orale**	**Expression orale**		**Compréhension écrite**	**Expression Ecrite**
		En dialogue	**En continu**		
< à A1			✓		
A1		✓			✓
A1+	✓				
A2				✓	
A2+					
B1					
B1+					
B2					

A1 niveau élémentaire de découverte / A2 niveau élémentaire intermédiaire / B1 niveau seuil / B2 niveau indépendant

Remarques et propositions éventuelles de l'équipe enseignante :

Positionnement de l'élève en cours de formation					
Année 1 : 2005-2006					
Niveau[1]	**Durée : …….**	**Durée : ……..**		**Durée : ……..**	**Durée : ……...**
	Compréhension orale	**Expression orale**		**Compréhension écrite**	**Expression Ecrite**
		En dialogue	**En continu**		
< à A1					
A1					
A1+			✓		
A2		✓			
A2+	✓			✓	✓
B1					
B1+					
B2					
Année 2 : 2006-2007					
Niveau[1]	**Durée : ……..**	**Durée : ……..**		**Durée : ……..**	**Durée : ……..**
	Compréhension orale	**Expression orale**		**Compréhension écrite**	**Expression Ecrite**
		En dialogue	**En continu**		
< à A1					
A1					
A1+					
A2			✓		
A2+	✓	✓			
B1					✓
B1+				✓	
B2					

A1 niveau élémentaire de découverte / A2 niveau élémentaire intermédiaire / B1 niveau seuil / B2 niveau indépendant

Appréciation générale

Lycée Professionnel WINDSOR **2006-2007**

PROFIL LINGUISTIQUE
LANGUE VIVANTE : *Anglais*

Nom de l'élève : *DURAND Marc*

Classe : *Bac Pro ELEC*

Positionnement de l'élève en fin d'année					
EVALUATION TERMINALE **Date :** *le 1er juin 2007*					
Niveau[1]	**Compréhension orale**	**Expression orale**		**Compréhension écrite**	**Expression Ecrite**
		En dialogue	**En continu**		
< à A1					
A1					
A1+					
A2					
A2+		✓			
B1			✓		
B1+					✓
B2	✓			✓	

A1 niveau élémentaire de découverte / A2 niveau élémentaire intermédiaire / B1 niveau seuil / B2 niveau indépendant

☐ Niveau attendu

Remarques de l'équipe enseignante :

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

WINDSOR

Laurence LEMKI – IEN lettres anglais – Académie de RENNES
Alain BRUNIAS – IEN lettres anglais – Académie de DIJON
Février 2006

ANNEXE 3

Bulletin scolaire

Exemple de présentation des résultats dans le bulletin trimestriel :

Année 1

Langue vivante 1 *Anglais*	Compétences				
	C0 Note /20	EO en continu Note /20	EO en dialogue Note /20	CE Note /20	EE Note /20
Trimestre 1	12				
Appréciations :					

Langue vivante 1 *Anglais*	Compétences				
	C0 Note /20	EO en continu Note/20	EO en dialogue Note/20	CE Note /20	EE Note /20
Trimestre 2	12	10	09		
Appréciations :					

Langue vivante 1 *Anglais*	Compétences				
	C0 Note /20	EO en continu Note/20	EO en dialogue Note/20	CE Note /20	EE Note /20
Trimestre 3	12	10	09	11	12
Appréciations :					

L'approche actionnelle

LEXIQUE

- **Les 6 niveaux de compétences :** A1, A2, B1, B2, C1, C2.

- **Les 5 activités langagières :** CE, EE, CO, EO en continu, EO dialoguée. *«Les activités langagières impliquent l'exercice de la compétence à communiquer langagièrement, dans un domaine déterminé, pour traiter (recevoir et/ou produire) un ou des textes en vue de réaliser une tâche » (CECRL, page 15)*

- **Tâche :** mise en œuvre de compétences linguistiques pour la réalisation d'un résultat observable et concret, motivée par un besoin (personnel, professionnel).
  «*Visée actionnelle que l'acteur se représente comme devant parvenir à un résultat donné en fonction d'un problème à résoudre, d'une obligation à remplir, d'un but qu'on s'est fixé*» (*CECRL*, p 16).
  4 grands types de tâches :
  - de production: parler et écrire
  - de réception-compréhension: écouter et lire
  - de médiation: traduire, expliquer
  - d'interaction: converser, discuter, convaincre

- **Compétence communicative :** connaissance permettant la réalisation d'une tâche. Les compétences sont définies dans le *CECRL* comme *« l'ensemble des connaissances, des habiletés et des dispositions qui permettent d'agir »*

- **Evaluation :** détermination du niveau de compétence, effectuée dans un contexte de réalisation et d'opérationnalisation favorable à la performance de l'élève.